Image not found or type unknown

# Déclaration de vie en communauté

Par **nini**, le **16/03/2009** à **20:00**

Bonsoir,
Je vous précise ma situation :
Je suis veuve avec deux enfants mineurs à charge, je suis propriétaire d'une maison qui va être mise en location. Je vais enménager avec mon ami dans sa maison (il en est propriétaire).
Ma question est la suivante : comment doit-on se déclarer pour perdre le moins de droits possible ? En concubinage, logée à titre gratuit ou tout autre possibilité.
Merci d'avance de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés